

Remises attenantes et intégrées | Habitations multifamiliales de 4 à 8 logements

Permis requis

Fiche explicative

Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126)

DÉFINITION

Remise : bâtiment accessoire utilisé à des fins résidentielles et destiné à servir au remisage de divers objets autres que des automobiles.

Attenant : qui tient, touche à un bâtiment, une construction, une chose ou tout autre élément similaire à ceux-ci.

Intégré : qui est attaché et fait corps avec un bâtiment. Des pièces habitables du bâtiment principal doivent communiquer à l'arrière ou au-dessus.

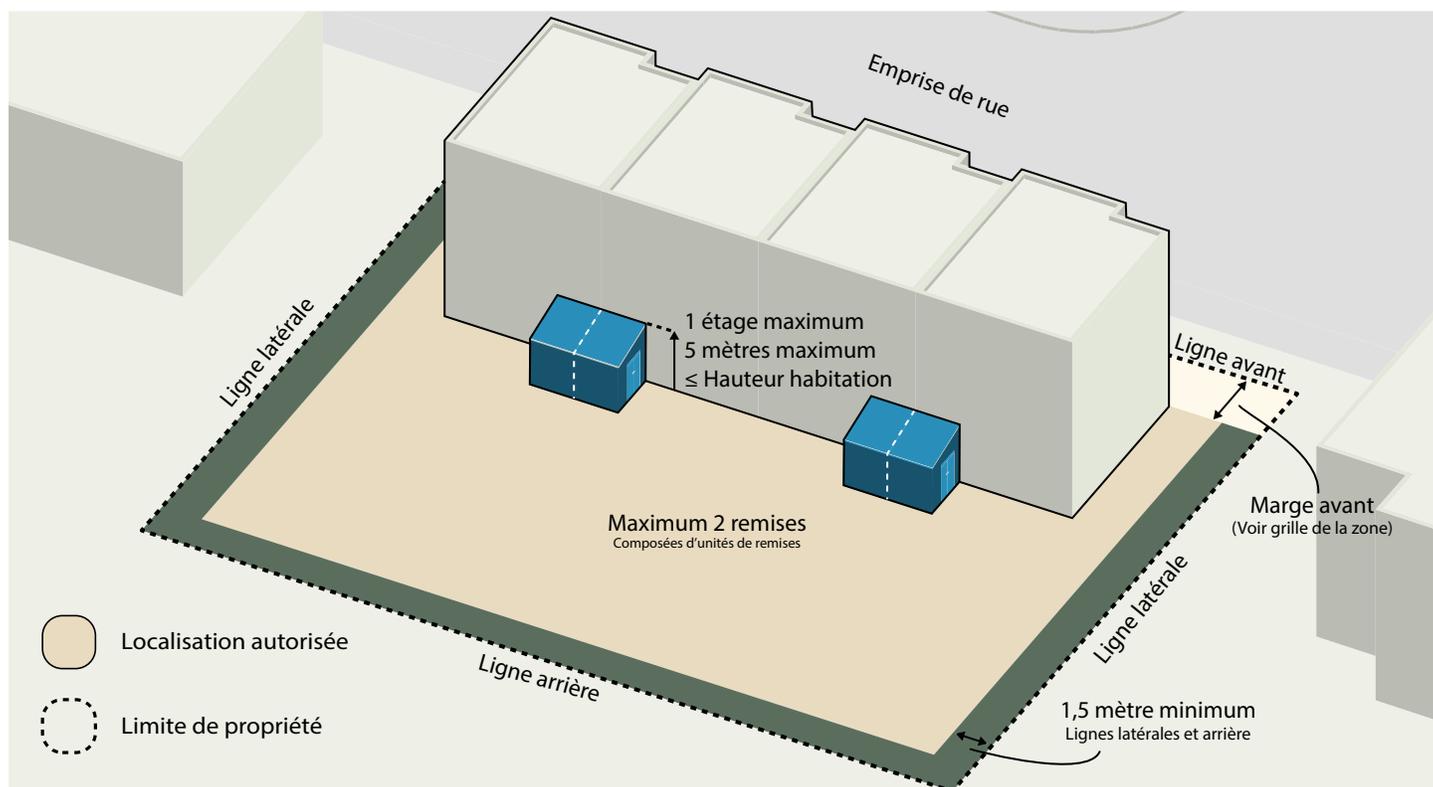
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Une remise attenante ou intégrée d'une habitation multifamiliale de 4 à 8 logements doit :

- Être située sur le même terrain que l'habitation multifamiliale;
- Ne pas servir de logement ou être utilisée pour abriter des animaux.

IMPLANTATION DES REMISES ATTENANTES

- Cours latérales ou arrière;
- Marge minimale en cours latérales et arrière : 1,5 m;
- Distance minimale par rapport à toute façade avant du bâtiment principal : 2 m;
- Façade juxtaposée : implantation qui n'excède pas 50 % de la largeur de ladite façade;
- Habitations multifamiliales de types jumelées ou en rangée : implantation à 0 m possible le long des lignes de terrain où se trouvent les murs mitoyens.



La présente fiche explicative est un outil d'information qui doit être utilisé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale.

Si un permis ou un certificat d'autorisation est requis, complétez une demande [en ligne](#).

Pour plus d'informations ou toutes demandes de renseignements supplémentaires, appelez au 311 (819 374-2002) ou communiquez par courriel au 311@v3r.net.

Remises attenantes et intégrées | Habitations multifamiliales de 4 à 8 logements

Permis requis

Fiche explicative

Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126)

REMISES INTÉGRÉES

- Elles font partie du bâtiment principal et doivent respecter l'ensemble des normes applicables à ce dernier, notamment celles relatives à l'implantation, aux dimensions et aux matériaux de revêtement;
- Celles situées ailleurs qu'au sous-sol ne doivent pas occuper plus de 50 % de la largeur de la façade avant du bâtiment principal sur auquel elles sont intégrées.
- Celles situées ailleurs qu'au sous-sol peuvent occuper un maximum de 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal.

NOMBRE

- Remise attenante : maximum 1
- Habitations de 4 logements côte à côte et plus : 1 remise attenante d'un maximum 5 m² par logement. Ces remises peuvent être regroupées pour un maximum de 2 remises composées de plusieurs unités.

HAUTEUR

- Maximum 1 étage;
- Maximum de 5 m de haut (\leq hauteur de l'habitation).

SUPERFICIE

- Maximum 25 m² (\leq superficie de l'habitation multifamiliale);
- Unités des remises (le cas échéant) : maximum 5 m².

PORTE

- Maximum 1 porte de garage d'une hauteur maximale de 2,5 m et d'une largeur maximale de 2 m;
- Les portes piétonnes sont également autorisées.

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

Pour connaître la grille de spécifications de la zone de votre propriété, veuillez accéder à [Tout sur ma propriété | Site officiel de la Ville de Trois-Rivières](#) et consulter la section Zone (zonage).

SECTEURS D'EXCEPTION

Lorsque dans la grille de spécifications, une des cases de la colonne « Secteurs » est cochée, les dispositions de ce secteur spécifiées à la section 7 (chapitre 9) du règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) s'appliquent.

PERMIS

Il est nécessaire d'obtenir un permis pour la construction ou la réalisation de travaux sur une remise attenante ou intégrée. Complétez une demande de permis via notre [Portail citoyen des permis | Site officiel de la Ville de Trois-Rivières](#) en ligne.

La présente fiche explicative est un outil d'information qui doit être utilisé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale.

Si un permis ou un certificat d'autorisation est requis, complétez une demande [en ligne](#).

Pour plus d'informations ou toutes demandes de renseignements supplémentaires, appelez au 311 (819 374-2002) ou communiquez par courriel au 311@v3r.net.

